

19 jan 2018 -15:44

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2018

Mesures diverses en exécution de la loi sur les armes

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute la loi sur les armes.

Le projet d'arrêté royal implémente les éléments suivants :

- la nouvelle réglementation concernant la détention des chargeurs
- le prêt d'armes à feu
- la nouvelle période transitoire pour les armes non soumises à autorisations, pour les chargeurs et les munitions
- l'entrée en vigueur de quelques articles liés à la modification de la loi
- indirectement : le contrôle de la personne et de l'arme doivent prévaloir sur l'arme neutralisée ou détruite par le banc d'épreuves

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés royaux portant exécution de la loi sur les armes, concernant le prêt, la neutralisation et la destruction d'armes, et fixant la procédure visée à l'article 45/1 de la loi sur les armes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique